



Pordic, le 29 Juillet 2021

Objet : mener la transition énergétique avec les pêcheurs professionnels dans le respect du territoire et de l'environnement

Monsieur le Président de la République,

Les pêcheurs professionnels ont exprimé leur souhait que soit annulé le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc. La décision prise par les professionnels est la conséquence de plusieurs années de concertation n'ayant pas permis d'aboutir à la construction d'un projet qui serait en adéquation avec la préservation des ressources marines et des activités de pêche associées.

Nous avons depuis plus de 10 années, dans la volonté d'accompagner notre pays dans cette transition énergétique, pris part à toutes les discussions relatives au projet. Nous avons à plusieurs reprises exposé et rappelé les conditions nécessaires pour qu'un parc éolien voit le jour en baie de Saint-Brieuc, en amont de l'appel d'offre entre 2010 et 2012, lors du débat public en 2013, lors de l'enquête publique en 2016 et chaque jour depuis la signature des autorisations par l'Etat.

Nous n'avons cessé de souligner l'importance que les engagements pris envers la profession soient respectés et que les réponses soient apportées aux préoccupations des professionnels notamment sur les impacts du projet sur les ressources qu'ils exploitent.

Ceci est d'autant plus important pour les pêcheurs costarmoricains **que le projet éolien se situe en baie de Saint Brieuc, sur des zones de frayères, de nourriceries et de migrations de nombreuses espèces, gérées exemplairement depuis de nombreuses années par les professionnels de la pêche.** A ce sujet, l'intervention récente de l'Etat qui indique « *qu'une attention particulière doit être donnée aux habitats remarquables, espèces vulnérables et zones fonctionnelles (nourriceries, frayères, couloir de migration...) lors de la planification du projet* » justifie d'autant plus les exigences formulées depuis de nombreuses années par les instances de pêche (Intervention IFREMER – débat public éolien flottant en Bretagne SUD (<https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/CPDP-EolBretSud-orient-12102020.pdf>) (Diapositive 40)).

Lors de votre venue en Côtes d'Armor en juin 2018, je vous avais exposé ces conditions et indiqué que ce projet ne se fera pas au détriment des actions de préservation et de gestion des espèces mises en œuvre par les professionnels de la pêche en baie de Saint-Brieuc et du respect des engagements pris localement par Ailes Marines et RTE. Plus récemment, lors de votre discours aux assises de la mer en décembre 2019, vous avez également indiqué : « ***Mais c'est un travail derrière qu'il ne faut pas négliger, qui est un travail avec nos pêcheurs et tous ceux qui ont l'usage de la mer, parce qu'il faut que les conflits d'usage soient réglés avant que les parcs ne soient déployés*** » (<https://www.vie-publique.fr/discours/272249-emmanuel-macron-03122019-politique-de-la-mer>).

Lors d'une récente interview accordée à FRANCE INFO le 27 juillet 2021 ([https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/exclu-franceinfo-climat-emmanuel-macron-defend-le-nucleaire-notre-chance-et-prone-le-cas-par-cas-pour-l-eolien\\_4717523.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/exclu-franceinfo-climat-emmanuel-macron-defend-le-nucleaire-notre-chance-et-prone-le-cas-par-cas-pour-l-eolien_4717523.html)), vous avez indiqué concernant le solaire ou l'éolien : "**là où ils créent trop de tensions, dénaturent et défigurent le paysage, il faut savoir ou les adapter ou y renoncer**".

A ce sujet, alors que toutes les prises de paroles (Etat, développeurs, Région Bretagne) rappellent la volonté de bâtir un projet avec les pêcheurs, il est regrettable qu'entre 2012 et 2020, nous n'ayons pas eu une seule réunion sur la planification de la phase de chantier. Les engagements pris localement envers la profession sur ce point étaient pourtant clairs :

*« Ailes Marines s'engage à soumettre à la concertation avec la Pêche Professionnelle le phasage des travaux temporel et spatial et à mettre en œuvre les moyens techniques les plus adaptés de façon à minimiser autant que possible les impacts éventuels du projet sur les activités de pêche professionnelle et l'environnement »*

-Extrait des engagements écrits pris par Ailes Marines envers la profession-

Comme rappelé par le Ministère de la Transition écologique, l'Etat français a pris du retard en matière de déploiement d'énergies renouvelables mais est-ce aujourd'hui une raison pour ne pas entendre et respecter les acteurs du territoire ? **Au-delà des pollutions survenues début juin 2021 et celle survenue hier (le 28 juillet 2021), soit quelques jours après le retour du navire de forage, la situation est inacceptable aux yeux des professionnels et de leurs représentants :**

- Des réponses partielles sur les impacts de ce projet sur les ressources halieutiques alors que ce projet se situe sur des zones de frayères, de nourriceries et de migrations de nombreuses espèces, gérées exemplairement depuis de nombreuses années par les professionnels de la pêche.
- Les travaux ont débuté alors que les suivis environnementaux (notamment le bruit et la turbidité) ont été définis unilatéralement par l'Etat et le développeur éolien sans aucun respect des procédures réglementaires en vigueur (présentation des suivis en comité de gestion et de suivi / expertise par le conseil scientifique).
- Le chantier a démarré alors que l'état de référence (état complet avant perturbation) réalisé dans le cadre du suivi des impacts du projet sur les ressources halieutiques n'était pas terminé.
- Les professionnels sont chassés de leur zone de pêche, sans concertation et avec le soutien de l'Etat qui ferme des zones à la pêche sans aucune discussion avec les structures professionnelles.
- Le navire AEOLUS a repris les forages le 17 juillet alors que l'enquête judiciaire ouverte par le procureur de Brest est toujours en cours. Que ni les causes de l'accident, ni les conséquences sur l'environnement et la santé publique de l'huile déversée en mer ne sont à ce jour connues. Qu'aucun contrôle n'a été mené par les autorités françaises sur les réparations effectuées (expertise indépendante et pas uniquement des documents provenant du développeur de projet ou de son prestataire VAN OORD)

Dans le contexte sanitaire actuel et face aux incertitudes liées aux possibilités de pêche autour des îles anglo-normandes, il est inconcevable que l'Etat s'entête à se convaincre, qu'il est encore possible de demander aux professionnels de la pêche de co-construire un projet avec un développeur qui ne respecte pas les engagements pris en concertation avec ces derniers. **Il paraît également parfaitement utopique de vouloir faire cohabiter les activités de pêche de la baie de Saint-Brieuc et ce parc éolien quand l'Etat et le développeur excluent depuis le début de travaux les professionnels des zones de pêches.** Comme indiqué aux services de l'Etat, la coupe est pleine, les marins pêcheurs ont été trahis. Il faut se rendre à l'évidence. La situation ne permet plus de bâtir ce projet dans sa philosophie originelle : construire un parc avec les pêcheurs.

Comme vous le savez, le lundi 5 juillet 2021, le Parlement européen a adopté en session plénière le rapport sur « L'impact sur le secteur de la pêche des parcs éoliens offshore et autres systèmes d'énergie renouvelable » qui représente maintenant la position officielle du Parlement sur ce sujet (512 pour ; 21 contre ; 159 abstentions).

Dans cette résolution ([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0338\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0338_FR.html)) il est notamment indiqué que le parlement européen :

- « invite les États membres, dans le respect des dispositions de planification de l'espace maritime, à désigner les zones de pêche historiques et traditionnelles spécifiques où opèrent les pêcheurs locaux comme des zones dans lesquelles aucun système d'énergie renouvelable en mer ne doit être implanté; »
- « souligne que les parcs éoliens en mer ne devraient être construits qu'en l'absence d'incidences négatives sur les plans environnemental et écologique ainsi que sur les plans économique et socioculturel, conformément aux objectifs de l'économie bleue et du pacte vert pour l'Europe. »
- « insiste sur le fait que le principe de précaution, prévu à l'article 191, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, doit s'appliquer si des décisions doivent être prises avant que les connaissances ou les informations requises ne soient disponibles »

**Vous savez certainement que ce projet (issu du premier appel d'offre lancé par l'Etat) a été malheureusement défini bien en amont des démarches de planification de l'espace maritime initiées par l'Etat**, déclinaison des orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2017, aboutissant à la rédaction des documents stratégiques de façade. Ce document constituant la mise en application de deux directives européennes : la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), et la directive-cadre « planification de l'espace maritime » (DCPEM). Comme indiqué par l'État : « En assurant la mise en œuvre de ces deux directives au niveau des façades du territoire français, le document stratégique de façade permet de réguler les activités humaines déjà présentes – ou en développement – dans le but de prévenir les conflits liés à l'usage de l'espace et des ressources maritimes et littorales »

([file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/1\\_tome1\\_doc\\_presentation\\_vae\\_0.pdf](file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/1_tome1_doc_presentation_vae_0.pdf))

Le déploiement de ce projet serait donc un signal fort regrettable lancé par l'Etat sur sa volonté de ne pas mener cette transition énergétique avec les pêcheurs, sur sa volonté de ne pas respecter les engagements pris envers la profession, de ne pas s'inscrire dans le cadre mis en place pour la planification de l'espace maritime et de laisser un industriel développer en toute impunité un projet alors qu'il n'a pas respecté les principes vus en concertation avec la pêche.

Pour cela, l'Etat doit avoir l'ambition d'annuler ce projet. **Une décision forte que vous êtes le seul à pouvoir prendre dans le respect des engagements que vous avez pris envers les pêcheurs**, et qui montrerait que la France exige que le déploiement des énergies marines se fasse en prenant en considération les usages et la société qui définissent le territoire et dans une volonté de respecter ces derniers et l'environnement.

Comme vous le savez, la colère monte sur certains projets, en France et en Europe. En témoigne la position commune des comités des pêches français, révisée en décembre 2020 qui précise :

« Afin d'optimiser au mieux le déroulement des projets d'EMR, dans le respect des engagements pris par l'Etat concernant le déploiement des EMR avec les professionnels de la pêche maritime, il est impératif que les projets issus des AO1, AO2 et AO3 sur l'éolien posé et ceux à venir sur tout type d'EMR, soient systématiquement suspendus/annulés par l'Etat si :

o Une opposition des professionnels de la pêche maritime est formulée en lien avec les enjeux sur les ressources halieutiques et les activités de pêche ;

o Les engagements pris localement envers les professionnels de la pêche maritime ne sont pas respectés »

L'annulation de ce projet serait un signal rassurant lancé par l'Etat à la profession, qui ne se sentirait plus comme un simple spectateur du déploiement des énergies marines. **Aujourd'hui, les projecteurs sont tournés vers des projets comme celui de Saint-Brieuc ou encore Dieppe le Tréport et environ 13 000 marins pêcheurs français engagés maintenant sur toutes les façades françaises sur des dossiers de projet éolien attendent de voir si L'Etat français respectera les engagements pris localement envers la profession et la position votée par les comités des pêches de France.** En annulant le projet de Saint-Brieuc, cela montrerait effectivement que l'Etat souhaite que les marins pêcheurs soient des acteurs à pas entière de cette transition énergétique.

Les pêcheurs professionnels ont conscience mieux que personne de la fragilité de leur écosystème, qu'ils s'évertuent à protéger et exploiter de manière respectueuse et durable. C'est pourquoi, comme indiqué au Préfet des Côtes d'Armor, au Préfet Maritime de l'Atlantique et aux Ministres de la Mer et de la Transition Ecologique, je réaffirme que les pêcheurs professionnels mettront tous les moyens en œuvre pour arrêter en toute légitimité ce projet.

La profession l'a répété à plusieurs reprises : elle est et sera toujours prête à accompagner cette transition énergétique. Mais dans ce contexte sans précédent où les pêcheurs costarmoricains jouent leur avenir, nous ne laisserons pas l'Etat et un développeur espagnol sacrifier l'environnement et la pêche sur ce territoire.

Enfin, à travers cette démarche, **je veux enfin vous indiquer que les pêcheurs professionnels mettront un terme à leur participation au déploiement des énergies marines renouvelables en Bretagne si ce projet venait à voir le jour.** La mise en œuvre de ce projet marquera le début d'échanges très tendus sur les futurs déploiements de projets d'énergies en mer avec les pêcheurs professionnels. Un sérieux frein dans la volonté affichée par tous les acteurs maritimes d'améliorer l'acceptabilité des EMR, et faire en sorte que nous puissions, mais pas n'importe comment, réussir cette transition énergétique.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer très rapidement pour vous exposer en détail la situation et vous remerciant par avance pour votre aide au déploiement d'une transition énergétique menée avec les professionnels de la pêche, je me tiens à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Alain COUDRAY

Président du CDPMEM22



Destinataire :

Monsieur le Président de la République

Copie :

- Premier Ministre
- Ministre de la mer
- Ministre de la transition écologique
- Préfet Maritime de l'Atlantique
- Préfet de Région Bretagne
- Préfet du Département des Côtes d'Armor
- Président du Conseil Régional de Bretagne
- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Bretagne
- Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Délégué Mer et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
- Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
- Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille et Vilaine

**A propos du CDPMEM 22 :**

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

**Contact :**

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22  
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC  
Mail : [cdpmem22@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem22@bretagne-peches.org)  
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>